Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
067-200094332-20240513-0000009882-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 16/05/2024
Retour préfecture le 16/05/2024
Publication le 17/05/2024

ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-4-8-10
Séance du lundi 13 mai 2024

SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION AMICALE DES CONSEILLERS D'ALSACE ET À L'ASSOCIATION DE SECOURS ET D'ENTRAIDE DES ANCIENS CONSEILLERS GÉNÉRAUX DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2024

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:
ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTES:
HOULNE Monique, LEHMANN Marie-Paule

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L. 3123-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la retraite des élus départementaux,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-8-2 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 : politique de l'administration générale,

VU les statuts de l'Association de Secours et d'Entraide des Anciens Conseillers Généraux du Département du Haut-Rhin (ASECOHR) et de l'Amicale des Conseillers d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement de 150 000 euros à l'Association *Amicale des Conseillers d'Alsace* et une subvention de fonctionnement de 210 000 euros à l'*Association de Secours et d'Entraide des Anciens Conseillers Généraux du Département du Haut-Rhin* (*ASECOHR*) pour l'année 2024. Ces sommes seront destinées à contribuer au fonctionnement de l'*Amicale des Conseillers d'Alsace*, ainsi qu'au financement des allocations retraite à verser aux anciens conseillers généraux, membres desdites associations, et de leurs ayants droit, qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier ;

- Approuve la convention à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association *Amicale des Conseillers d'Alsace* d'une part, et la convention à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'*ASECOHR* d'autre part, fixant les conditions d'attribution des subventions et les modalités de versement, jointes en annexe à la présente délibération ;

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20240513-0000009882-DE - Retour préfecture le 16/05/2024 - Publication le 17/05/2024

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions précitées.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P001	O005	P001E01	T02	(3324) 65-65748-031	360 000 €
TOTAL					360 000 €

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 15/05/2024
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

9 non-participations au vote
Marie-Paule LEHMANN, Présidente de l'association Amicale des Conseillers d'Alsace
Michèle ESCHLIMANN, Vice-Présidente de l'association Amicale des Conseillers d'Alsace
Cécile DELATTRE, Frédéric BIERRY, Danielle DILIGENT, Isabelle DOLLINGER, Chantal JEANPERT, Christiane WOLFHUGEL et Yves SUBLON, membres du comité directeur au sein de l'association Amicale des Conseillers d'Alsace

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20240513-0000009882-DE - Retour préfecture le 16/05/2024 - Publication le 17/05/2024